

Cachet et Numéro du CIO	<input type="checkbox"/> Post 3 ^e : retour avant le 25 mai 2021* <input type="checkbox"/> Post 2 ^{de} : retour avant le 25 mai 2021* * cocher la case correspondante							
RNE								
<table border="1" style="width: 100%; height: 20px;"> <tr> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> <td style="width: 15%;"></td> </tr> </table>								

N° INE : Nom : Prénom : Date de naissance : _/ _/ _
Sexe : M F LV1 : LV2 : option 1 : option 2 :
Nom et qualité du représentant légal : Père Mère Représentant légal
Adresse : Code postal :
Ville : Tel1 : _/ _/ _/ _/ _ Tel2 : _/ _/ _/ _/ _ E-mail :@.....
Nom et qualité du représentant légal : Père Mère Représentant légal
Adresse : Code postal :
Ville : Tel1 : _/ _/ _/ _/ _ Tel2 : _/ _/ _/ _/ _ E-mail :@.....

DOCUMENTS A FOURNIR

- Derniers bulletins scolaires
 Photocopie des diplômes
 Fiches de résultats aux diplômes
 Attestation de stages ou justificatifs

RFI

- Pré-PAM
 Tour suivant / ajustement

DEMANDES D'AFFECTION

VCEU N°1 : formation spécialité/famille ou série
Établissement Lieu

VCEU N°2 : formation spécialité/famille ou série
Établissement Lieu

VCEU N°3 : formation spécialité/famille ou série
Établissement Lieu

VCEU N°4 : formation spécialité/famille ou série
Établissement Lieu

A, le

Signature du candidat majeur ou des représentants légaux

AVIS DE LA COMMISSION RÉUNIE PAR MME OU M. L' IA-DASEN

- Favorable** à la prise en compte de la candidature

La saisie sera effectuée par le CIO mais cela ne préjuge en rien de l'affectation.

- Candidature non prioritaire** qui ne pourra être examinée qu'à la commission d'ajustement de Juillet

- Défavorable** à la poursuite d'études envisagée, pour les motifs suivants :

Date et signature :

SCOLARITE ANTERIEURE

Année scolaire	Etablissement	Classe fréquentée	Langues étudiées	Observations éventuelles

DIPLOMES OBTENUS (en commençant par le plus élevé)

Diplôme(s)	Année d'obtention
.....
.....
.....
.....

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE OUI NON EN COURS

Sur quel diplôme : Spécialité : Année :

EMPLOIS OCCUPES

Période	Secteur d'activité	Fonction exercée
.....
.....
.....

STAGES EFFECTUÉS en cours de scolarité, de formation ou autre : préciser la période, la durée, le secteur professionnel, et la nature des tâches effectuées ou la fonction exercée.

Période	Durée	Secteur professionnel	Fonction ou tâches
.....
.....
.....
.....
.....

MOTIVATION DU CANDIDAT

Précisez les raisons pour lesquelles vous désirez reprendre vos études dans cette formation :

Nom :

Date et signature :

Avis circonstancié du psychologue de l'éducation nationale :

Nom :

Date et signature :

AVIS DE L'ÉTABLISSEMENT DEMANDÉ

Éléments de conclusion sur les capacités du candidat et ses compétences transférables ou « remobilisables » au regard du projet :

AVIS GLOBAL MOTIVE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

- Favorable** à la prise en compte de la candidature
- Défavorable** à la poursuite d'études envisagée, pour les motifs suivants :

Fait à _____ le _____

Nom, prénom, qualité et signature du référent en charge du dossier :

Nom, prénom et signature du chef d'établissement :

Cachet de l'établissement :

INSTRUCTIONS

Le retour en formation initiale s'adresse en priorité aux jeunes de 16 à 25 ans qui ont abandonné toute formation sous statut scolaire ou qui sont en alternance et qui souhaitent reprendre des études sous statut scolaire afin d'obtenir un diplôme général, technologique ou professionnel. Le bénéfice de ce retour est également ouvert sans limite d'âge à toute personne ayant quitté le système éducatif souhaitant reprendre des études à condition qu'elle ait le niveau requis.

Aucun délai de « carence » n'est exigé entre l'abandon de la formation initiale et la demande de retour en formation initiale.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES

Le candidat devra être couvert par une assurance adaptée pour les risques « maladie » et « responsabilité civile ».

AIDES FINANCIERES

Les jeunes de 16 à 25 ans peuvent bénéficier d'une bourse d'enseignement s'ils remplissent les conditions de ressources prévues par la réglementation en vigueur. Les adultes doivent s'assurer, auprès de l'organisme dont ils dépendent ou de Pôle Emploi, qu'ils peuvent bénéficier d'une aide particulière.

CONSTITUTION DU DOSSIER ET PROCEDURE

- Le candidat doit consulter un psychologue de l'éducation nationale spécialité éducation développement conseil en orientation scolaire et professionnelle (psy E.N. EDO) au CIO, compléter les documents et joindre les pièces justificatives.
- Le CIO complète le dossier. Il fait le nombre de copies nécessaires du dossier afin de recueillir pour chacun des vœux formulés, l'avis du psy E.N. EDO, puis celui de « l'établissement d'accueil ».
- Le CIO transmet les fiches aux établissements demandés.
- Le chef de ces établissements formule son avis sur la candidature et retourne le dossier au CIO.
- Le CIO doit formuler une demande sur [affelmap: http://affelmap.orion.education.fr/](http://affelmap.orion.education.fr/) pour obtenir les codes d'accès nécessaires à la saisie des vœux.
- Quels que soient ces avis, le dossier sera transmis à la DSDEN du 1^{er} vœu concerné.
- La commission statuera sur la recevabilité de la candidature et sa participation à la procédure d'affectation.
- Si la candidature est recevable, le CIO pourra saisir les vœux correspondants dans l'application affelnet lycée.

Cas particulier des candidats RFI à une passerelle :

Ils doivent compléter uniquement le dossier passerelles composé de 2 annexes : les annexes 2D (2DA et 2DB). Un dossier RFI devra être complété et retourné à la DSDEN du département demandé uniquement pour les situations de handicap, médicales ou sociales particulières.

Le CIO se chargera de transmettre l'annexe 2DA accompagnée des pièces justificatives à l'établissement d'accueil qui complétera les pages le concernant. Les deux annexes sont transmises ensuite par le CIO à la DRAIO pour être examinées lors de la commission passerelle.

Date	Candidature pour :	Envoi par :	Document	Où ?
12 mai	Passerelle	CIO	Annexe 2DA et 2DB	DRAIO
25 mai	Affectation juin	CIO	Annexe 2B	DSDEN